

Mise en ligne : 23 octobre 2016.
Dernière modification : 13 février 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE DU MAROC puis LE MAROC AGRICOLE ET COMMERCIAL

S.A., 30 janvier 1912.



Coll. Peter Seidel

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE DU MAROC
MAROC AGRICOLE ET COMMERCIAL
Société anonyme au capital de 1.000.000 de francs
divisé en 10.000 actions de 100 francs chacune

Capital réduit à 585.000 francs
Divisé en 5.850 actions de 100 fr. entièrement libérées
Décision de l'assemblée générale extr. du 9 mars 1914

Capital porté à 1.200.000 francs
Divisé en 12.000 actions de 100 francs
Décision de l'assemblée générale extr. du 9 août 1918

Constituée par délibération des deux assemblées générales tenues les 16 et 30
janvier 1912

Statuts déposés aux minutes de M^e Pétrus Bernard, notaire à Lyon, le 12 janvier 1912

Siège social à Lyon
PART BÉNÉFICIAIRE
AU PORTEUR

faisant partie des dix mille parts bénéficiaires créées aux termes de l'article 7 des
statuts de la société et constituées en société civile sous le titre XII des statuts

Un administrateur (à gauche) : Bouchet de Tareiny (?)

Un administrateur (à droite) : ?

Lyon, le 1^{er} mai 1912

Amstein et Richard, 161, r. Vendôme, LYON

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS

Compagnie générale française du Maroc
(*Les Annales coloniales*, 2 mars 1912)

Société anonyme. Capital : 1.000.000 de francs divisé en 10.000 actions de 100 francs. Durée : 99 années à compter de 1912. Objet : toutes entreprises et opérations de toutes natures : foncière agricole, minières, industrielles, financières, commerciales au Maroc et en Algérie.

Siège : 23, rue Neuve, à Lyon. Parts de fondateur 10.000. Répartition des bénéfices : 1^o 5 % pour la réserve légale Somme nécessaire pour servir aux actions un intérêt ou premier dividende de 6 % sur les versements régulièrement effectués et non remboursés. Sur le surplus, 25 % seront répartis aux parts bénéficiaires. Sur l'excédent, l'assemblée pourra voter tous prélèvements pour tous comptes d'amortissement du capital, réserves facultatives et comptes de prévoyance. Le solde appartiendra : 10 % au conseil d'administration ; 5 % à la direction et 85 % aux actions.

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE DU MAROC
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 juillet 1912)

C'est le 9 juillet courant que l'on négociera simultanément à la Bourse de Lyon et au marché en banque au comptant à Paris les actions de la Compagnie générale française du Maroc. Cette société, au capital de 1 million, divisé en 10.000 actions de 100 francs entièrement libérées, a été constituée au 30 janvier 1912. Elle a pour objet toutes opérations au Maroc et en Algérie.

Rappelons qu'elle a pris la suite d'un syndicat de capitalistes lyonnais qui s'est assuré dans les trois dernières années d'importants territoires propres à la culture dans la région algéro-marocaine, comprise entre le fleuve Moulouya et le département d'Oran, dans les plaines d'Oujda. La Compagnie générale française du Maroc détenait, au moment de sa constitution en janvier dernier, environ 20.000 hectares et avait des droits d'option sur 25.000 hectares environ de terres situées pour la plupart sur le tracé du nouveau chemin de fer qui va être construit de Oujda jusqu'à Fez. Tous ces achats et options ont été conclus à des prix qui, d'après les premiers renseignements fournis, ont déjà assuré à la société le bénéfice de très intéressantes plus-values.

(*Les Archives commerciales de la France*, 26 février 1913)

Lyon. — Modifications aux statuts. — Soc. dite : Cie GÉNÉRALE FRANÇAISE DU MAROC, 23, Neuve. — La dénomination devient « LE MAROC AGRICOLE ».

(*Les Archives commerciales de la France*, 2 juillet 1913)

Lyon. — Modifications aux statuts. — Soc. LE MAROC, AGRICOLE ET COMMERCIAL, 23, Neuve. — Transfert du siège, 35, Bourse.

(*Les Archives commerciales de la France*, 1^{er} avril 1914)

Lyon. — Modifications. — Soc. LE MAROC AGRICOLE. — Capital réduit à 585.000 fr.

MARCHÉ DE LYON

(*La Journée industrielle*, 28 août 1918)

Lyon. 27 août. (De noire correspondant particulier.) — Le marché a fait preuve de dispositions très fermes dans son ensemble. On a particulièrement remarqué de nombreuses demandes sur les actions Maroc agricole et commercial. [...]

POUR LA MISE EN VALEUR DU MAROC

La Société

Le Maroc Agricole et Commercial

(*La Journée industrielle*, 25 septembre 1918)

Un groupe lyonnais, à la suite de trois voyages d'études au Maroc Oriental — de 1906 à 1912 — avait constitué, sous la dénomination de : Le Maroc Agricole et Commercial, une société anonyme, au capital de 1.200 000 francs, avec un vaste programme qui était à la veille d'aboutir quand la guerre éclata.

La société, pendant les deux premières années de son existence, avait acquis 10.000 hectares environ, choisis parmi les terres les plus fertiles ; elle avait également acquis des droits et des options sur de grandes étendues de terre, dont quelques-unes peuvent être irriguées ; enfin, elle s'était livrée à des études sérieuses sur les opérations commerciales qu'il lui serait le plus facile et le plus lucratif d'entreprendre : céréales, bétail, alfa, minerais, laines et peaux.

Après avoir surmonté les difficultés qu'elle eut à résoudre du fait de la guerre, elle vient heureusement de reprendre l'exécution de son programme — dont elle va pousser l'exécution méthodiquement, rapidement — avec un personnel au complet et les moyens nécessaires pour une pleine réussite.

Il y a, d'ailleurs, lieu de noter que les terres, achetées à très bas prix il y a six ou sept ans, ont depuis lors acquis une plus-value d'autant plus importante que la grande voie de l'Algérie les traverse ou les côtoie en majeure partie. La société en commence le lotissement partout où l'installation d'une gare pourra inciter les Européens à venir se fixer.

Elle va commencer également, dès maintenant, de grands travaux de culture et d'élevage, immédiatement productifs, et entreprendre des opérations commerciales sur les graines, les peaux, les laines.

pour que le développement, soit plus rapide, elle va créer une maison commerciale, avec magasins généraux-factoreries à Oudjda, et succursales, plus tard, à Taourit, Guercif et Taza.



Coll. Peter Seidel

MAROC AGRICOLE ET COMMERCIAL

Société anonyme

au capital de 1.000.000 de francs,

réduit à 585.000 francs et porté à 2.400.000 francs

DIVISÉ EN 24.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE

Constitué par délibérations des assemblées générales des 16 et 30 janvier 1912

Statuts déposés aux minutes de M^e Bernard, notaire à Lyon, et modifiés par délibérations des assemblées générales des 25 janvier 1913 et 9 mars 1914 et par

délibération de l'assemblée générale en date du 9 août 1918. aux minutes de M^e PETITPIERRE, notaire à LYON, le 31 août 1918, et par délibération de assemblée générale en date du 12 avril 1919.

SIÈGE SOCIAL : 8, RUE SALA, LYON

ACTION ORDINAIRE DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Henri Gauthier

Un administrateur (à droite) : ?

Lyon, le 1^{er} mai 1919

Imp. A. Bordet & Cie, Lyon

Bourse de Lyon

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 juin 1919)

(De notre correspondant particulier.)

Valeurs du petit parquet.

Maroc agricole et commercial s'échange à 135 fr. ; les déclarations faites à l'assemblée qui vient de se tenir sont favorables.

Maroc agricole et commercial
(*Le Courrier colonial*, 10 décembre 1920)

Le bilan de l'année 1919, qui sera présenté à assemblée du 23 décembre, se solde par une perte de 322.537 francs.

Le Maroc Agricole et Commercial
(*La Journée industrielle*, 25 décembre 1920)

Lyon, 24 décembre. — L'assemblée ordinaire de cette société s'est tenue à Lyon, le 23 décembre, sous la présidence de M. Gauthier.

Les comptes du dernier exercice ont été approuvés ; ils se soldent par une perte de 322.000 fr., couverte par une prime de 400.000 francs environ, réalisée à la suite de la dernière souscription à l'augmentation du capital, qui est actuellement de 5 millions. Le rapport du conseil indique que cette perte est due principalement à la mauvaise gestion du directeur d'une des agences de la société. Des irrégularités graves ayant été relevées à sa charge, une instruction judiciaire a été ouverte à son sujet et *quitus* de sa gestion sera réservé jusqu'au complet éclaircissement des faits qui lui sont imputés.

En ce qui concerne la marche de la société, ses opérations se développent normalement et vont s'intensifier grâce aux ressources financières provenant de la récente augmentation de capital. Les efforts se porteront surtout sur l'exploitation agricole intensive des propriétés qui sont à même de donner un rendement fructueux.

Des explications fournies par le président et par le directeur de la société à Oudjda, il résulte que les propriétés de la société formeront prochainement un ensemble de six à sept mille hectares, sur lesquels quatre mille sont entièrement défrichés. Sur celle dernière superficie, douze cents hectares sont actuellement en culture et en mesure de donner de bonnes récoltes. La mise en culture des autres parties se poursuit normalement.

Toutes les résolutions proposées par le conseil ont été adoptées, et l'assemblée a ratifié la nomination, faite en cours d'exercice, de M. le docteur Héritier comme administrateur.

LE MAROC AGRICOLE & COMMERCIAL
(France-Maroc, janvier 1921)

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale le 23 décembre 1920, À l'ordre du jour : approbation du rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, du bilan et des comptes de l'exercice 1919. *Quitus* aux administrateurs en fonctions et démissionnaires. Nomination d'administrateurs ; modification aux avantages statutaires des parts de fondateur.

Le Maroc Agricole et Commercial
(*La Journée industrielle*, 30 octobre 1921)

Lyon, 28 octobre. — Bien que l'assemblée générale de cette société ne soit pas encore annoncée, il a été dit que l'exercice prenant fin au 31 décembre 1920 se soldait par un déficit de 2.534.545 fr. Le capital social est de 5 millions. L'actif disponible s'élèverait à 911.478 fr., plus 206.212 fr. de marchandises et de participations. En regard, le passif exigible forme une somme rie 631.392 francs.

Ces renseignements sont exacts. La société fait remarquer à juste raison, que ce déficit est dû à la crise sévère dont le Maroc a souffert plus que la métropole en 1920. et d'autre part, à la gestion incorrecte d'un directeur. La société aurait pu présenter un bilan plus encourageant ; elle a tenu à liquider une année difficile et à repartir sur des bases nouvelles et solides.

Les renseignements concernant l'exercice en cours, qui prend date au 1^{er} janvier, sont des plus intéressants. Les récoltes sont bonnes ; une gestion nouvelle a fait donner son plein à l'affaire et on peut d'ores et déjà envisager un résultat satisfaisant.

Le Maroc Agricole et Commercial
(*La Journée industrielle*, 9 novembre 1921)

Lyon, 7 novembre — L'assemblée ordinaire s'eut tenue, aujourd'hui, sous la présidence de M. Gauthier, industriel à Vienne (Isère), président du conseil d'administration. Les comptes et le bilan au 31 décembre 1920, ont été approuvés. Comme nous l'avons annoncé, l'exercice se solde par un déficit de 2.534545 francs. Le capital social est de 5 millions. Au bilan, les immobilisations figurant pour 1.444 905 fr, les disponibilités pour 96.706 fr., les valeurs réalisables pour 1.084.981 fr. et les valeurs non réalisables pour 534.251 fr. Le passif exigible s'élève à 631.392 fr.

Le rapport du conseil explique que résultats défavorables proviennent de deux causes principales ; d'une part, des faits d'ordre commercial : mauvaise gestion des comptoirs, graves irrégularités commises par un directeur d'agence actuellement détenu et contre lequel une instruction judiciaire est ouverte ; d'autre part, les circonstances générales de la crise économique. Afin de liquider l'arriéré, les exploitations de la société ont été réduites au cours de l'exercice 1920 ; c'est ainsi qu'une part de l'actif représentée par

l'agence de Casablanca a été cédée à la Société Lyon-Maroc pour une somme dépassant 900.000 fr.

Le rapport du commissaire aux comptes signale que le bilan présenté à l'assemblée a été strictement établi pour servir de base à un redressement prochain des affaires de la société. Les terrains, notamment, y figurent pour leur valeur initiale sans qu'il ait été tenu compte de la plus-value qu'ils ont pu acquérir.

Le commandant Verneret, administrateur nommé en cours d'exercice, a présenté à l'assemblée un rapport établi à la suite d'une visite récente aux exploitations de la société. Ce rapport présente la situation intérieure de chacune des exploitations comme définitivement assainie et en bonne voie de prospérité.

Les nominations comme administrateurs de MM. Morin, Perrichon, commandant Verneret ont été ratifiées. Sur la proposition d'un groupe d'actionnaires, le conseil a consenti à s'adjoindre trois nouveaux membres spécialistes des questions agricoles et marocaines, MM. Danguy, Thomas et Pronel [Tronel].

AEC 1922-553 — Le Maroc agricole et commercial, 8, rue Sala, LYON.

Capital. — Sté an., f. en janv. 1912, 5 millions de fr. en 50.000 act. de 100 fr. ent. lib.

(Ancient. : Cie gle fse du Maroc).

Objet. — Import., export., transit, agriculture, élevage, industrie.

Exploit. agric. à Oudjda.

Conseil. — MM. [Henri] Gauthier, présid. ; [Henri] Pellet, Suchel, [C.] Morin, Trouel [sic : Tronel], Thomas, Danguy, admin. ; [Joannès] Perrichon, admin. dél., Com^t Verneret, admin. dél. à Oudjda.

Le Maroc Agricole et Commercial
(*La Journée industrielle*, 4 octobre 1922)

Lyon, 2 octobre. — Cette société vient transférer son siège social du 8, rue Sala, au rue de la Bourse, à Lyon.

L'assemblée ordinaire se tiendra le 7 octobre. Le bilan n'est pas encore définitivement établi ; d'ores et déjà cependant, on espère enregistrer des bénéfices.

Le Maroc Agricole et Commercial
(*La Journée industrielle*, 10 octobre 1922)

Lyon, 8 octobre. — L'assemblée générale a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1921, se soldant par une perte de 724.978 fr. Il convient de remarquer que les terrains possédés par la société sur le territoire d'Oudjda, ayant acquis une plus-value importante, ont été portés au bilan avec une majoration de 1 million ; mais, par mesure de prudence, l'assemblée a décidé, sur la proposition du conseil, que cette majoration aurait sa contrepartie par l'inscription au passif d'une somme équivalente, sous la rubrique « réserve pour plus-values sur terrains ». Sans l'inscription de ce nouveau poste au passif, le bilan aurait fait ressortir un solde créditeur d'environ 200.000 francs. C'est ce qui prématurément a fait dire ailleurs que l'exercice 1921 enregistrerait un bénéfice.

Les principaux postes du bilan se résument ainsi :

Actif : Immobilisations, 2.537.385 fr. ; disponible, 125.572 fr. ; réalisable, 265.470 fr. ; amortissable, 3.181.600 fr., dans ce poste figurent les pertes de l'exercice 1919, soit 322.321 fr., et celles de 1920, soit 2-649.545 francs.

Passif : Capital, 5 millions; banquiers, 216.944 francs ; créanciers divers, 568.962 fr. ; réserve pour plus-values terrains, 1 million.

Dans son rapport, le conseil expose que l'année 1921 marque un exercice de liquidation et un revirement complet dans les méthodes et les directives de la société. La crise aiguë qu'elle a traversée, tant par suite des fautes de gestion et des irrégularités commises par certains agents que par suite des circonstances économiques, est maintenant passée.

La situation financière de la société demeure précaire, mais le conseil souligne que les trois quarts des exigibilités ne donnent aucune inquiétude et il a bon espoir d'aboutir à bref délai à un redressement complet des affaires sociales. Il envisage de faire, dans quelque temps, appel aux actionnaires pour fournir à la société les moyens financiers nécessaires à la mise en valeur de tout son domaine foncier.

L'exercice 1921 a vu se terminer tous les litiges que la société avait en cours. Le principal était une instance engagée contre la Société Lyon-Maroc, à laquelle le Maroc Agricole et Commercial avait cédé tout son actif au Maroc occidental, pour la somme de 972.000 fr., et qui, après avoir versé 300.000 fr., faisait attendre le paiement du solde. Un compromis est intervenu aux termes duquel la Société Lyon-Maroc a restitué tous ses biens au Maroc Agricole et Commercial, en lui abandonnant 200.000 francs à titre d'indemnité.

D'autre part, tous les engagements commerciaux ont été liquidés et le conseil n'a plus désormais d'autres préoccupations que de développer l'exploitation agricole et de poursuivre la récupération des terrains non immatriculés.

Les efforts faits dans ce sens ont abouti en 1921 aux résultats suivants : Le matériel a été entièrement remis à neuf et des travaux d'aménagement urgents ont été effectués dans les fermes ; 388 hectares ont été ensemencés en blé et 115 en avoine, le rendement a été 1.958 quintaux de blé et 1.071 quintaux d'avoine ; 1.000 hectares ont été défrichés et sont prêts pour la culture. En ce qui concerne les terrains, la situation est la suivante : terrains bornés, 3.337 hectares ; affaires terminées dont on attend le bornage, 763 hectares ; affaires en cours de régularisation, mais qui sont payées, 11.440 hectares.

LE MAROC AGRICOLE ET COMMERCIAL

(L'Information financière, économique et politique, 13 octobre 1922)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue à Lyon, le 7 octobre, sous la présidence de M. Gauthier, président du conseil d'administration.

21.356 actions étaient présentées ou représentées.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1921 qui se soldent par une perte de 724.978 fr.

Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité des membres présents et M. Chapuis a été maintenu comme commissaire aux comptes.

Le rapport explique que l'exercice 1921 est le corollaire de celui de 1920 qui laissait la Société dans une situation délicate qui fut encore aggravée par la carence de la Société de Lyon-Maroc, à laquelle elle avait cédé son actif du Maroc Occidental, pour la somme de 972.000 fr.

En raison des difficultés de toute sorte avec lesquelles il se trouvait aux prises, le conseil d'administration s'est imposé d'apurer les engagements commerciaux, solutionner les litiges et réduire d'autant les frais généraux en supprimant les services

inutiles. Faire ensuite un vigoureux effort pour réorganiser et amplifier l'exploitation agricole et poursuivre et accélérer la récupération des terrains non immatriculés. En raison de cette ligne de conduite, plusieurs agences et comptoirs ont été liquidés, et M. Morin, administrateur, a reçu une délégation spéciale pour se rendre sur place au Maroc pour faire ces liquidations au mieux. Les rentrées qu'il a obtenues de ce fait se sont élevées à 420 060 fr. environ

Quant à la partie agricole qui attire toute l'attention de l'administration, il a été indiqué que la société a actuellement 3.500 hectares bornés, dont 1.000 en culture et 2.500 défrichés. Puis, 763 hectares attendant le bornage, et 11.440 hectares qui sont en cours de régularisation mais qui sont payés

LE MAROC AGRICOLE ET COMMERCIAL

S.A. au capital de 5 MF.

Siège social : Lyon, 10, r. de la Bourse
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 727)

Conseil d'administration

GAUTHIER [Henri], 109, cours Émile-Zola Lyon ; pdt ;

VERNERET, à Oudjda ;

MORIN (C.), à Casablanca ;

PELLET [Henri], à Vienne ; v.-pdt ;

SUCHEL, à Thizy (Rhône) ;

THOMAS, à Lyon ;

DANGUY, à Villeneuve-sur-Yonne.

Commissaires aux comptes

TRONEL (L.), à Lyon ;

CHAPUIS (B.), 137, av. de Saxr, Lyon.

Objet. — Toutes entreprises et opérations foncières, agricoles, minières, industrielles, financières, commerciales, en tous pays, mais plus particulièrement au Maroc et en Algérie.

Capital social. — 5 MF en 50.000 act. de 100 fr. À l'origine, 1 MF réduit en 1914 à 0,585 MF ; porté en 1918 à 1,2, en avril 1919 à 2,4 et en 1920 au chiffre actuel.

Parts bénéficiaires. — 10.000.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale jusqu'au quart du capital ; 6 % d'intérêt aux act. ; sur le surplus, 25 % aux parts ; ts prélèvements p. amortissement du cap. et fonds de rés. spéciales ; le solde : 10 % au conseil ; 5 % à la direction ; 85 % aux act.

Le Maroc Agricole et Commercial
(*La Journée industrielle*, 11 décembre 1923)

Lyon, 9 décembre. — Cette société convoque ses actionnaires en assemblée ordinaire et extraordinaire le 28 décembre, à l'effet de statuer sur la perte des 3/4 du capital.

Les comptes qui seront soumis à l'approbation des actionnaires font ressortir une perte de 100.553 fr. La perte de l'exercice clos le 31 décembre 1921 se montait à 724.978 fr.

LE MAROC AGRICOLE ET COMMERCIAL
(*Le Journal des finances*, 21 décembre 1923)

Les comptes de l'exercice 1922 qui seront soumis à l'approbation des actionnaires le 28 décembre, se soldent par une perte de 100.553 fr. À l'assemblée extraordinaire convoquée pour le même jour, il sera proposé une réduction du capital, actuellement de 5.000.000 de francs, et son augmentation par la création d'actions privilégiées.

Le Maroc Agricole et Commercial
(*La Journée industrielle*, 1^{er} janvier 1924)

Lyon, 30 décembre. — L'assemblée tenue hier, Lyon, sous la présidence de M. Gauthier, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1922, se soldant par une perte de 100.583 fr., contre un déficit, l'an dernier, de 724.978 fr.

Les principaux postes du bilan se résument ainsi :

Actif : valeurs immobilières, 2.569.303 fr. ; valeurs disponibles, 49.478 fr. ; valeurs réalisables, 348.991 fr. ; comptes à amortir, 3.904.579 fr. ; pertes de l'exercice, 100.583 fr.

Passif : capital, 5 millions; réserve pour plus-value sur terrain, 1 million ; réserve pour débiteurs, 120.000 fr. ; éligibilités, 852.935 fr.

Toutes les résolutions proposées par le conseil d'administration ont été votées à l'unanimité ; toutefois, une réserve a été faite pour le *quitus* du commandant Verneret, ex-administrateur, à Oudjda.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi n'a pu délibérer, faute de quorum, elle sera renvoyée vraisemblablement au 24 janvier. On sait qu'elle avait pour objet la réduction du capital, puis son augmentation, ainsi que diverses modifications aux statuts.

Dans son rapport, le conseil signale que l'exercice 1922 a été marqué par la solution ou l'arrangement d'importants litiges qui menaçaient gravement la société.

Les efforts de mise en culture qui ont été faits en cours de l'exercice 1921 ont été stériles par suite de la grande sécheresse de 1922. Sur une surface de près de 500 hectaresensemencée, la société a récolté les quantités suivantes, en quintaux : blé, 370 ; avoine, 236 ; légumineuses, 24. Alors qu'une récolte moyenne pouvait rétablir ses finances et donner un exercice bénéficiaire, elle a dû consentir de nouveaux sacrifices pour préparer l'année agricole de 1923. Les efforts de la société ont porté sur les terrains d'El Aioun, où elle a 850 hectares en cours de délimitation.

LE MAROC AGRICOLE ET COMMERCIAL
(*Le Journal des finances*, 11 janvier 1924)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 28 décembre a approuvé les comptes de l'exercice se soldant par une insuffisance de 100.583 fr. 87. L'assemblée a voté toutes les résolutions présentées.

Le Maroc Agricole et Commercial
(*La Journée industrielle*, 2 février 1924)

Lyon, 31 janvier. — L'assemblée extraordinaire tenue aujourd'hui à Lyon et qui avait pour objet la réduction puis l'augmentation du capital social, n'a pu délibérer faute de quorum. Elle a été remise à une date ultérieure.

Le Maroc Agricole et Commercial
Société anonyme au capital de 1.250.000 francs
Siège social : 10, rue de la Bourse, Lyon
(R. C. Lyon, B. 1359)
(*La Journée industrielle*, 13 mai 1924)

AUGMENTATION DE CAPITAL
de 1.250.000 francs

autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 mars 1924.

Émission au pair de 12.500 actions privilégiées de 100 francs donnant droit par préférence aux actions ordinaires à un premier dividende cumulatif de 8 %.

Un droit de préférence à titre irréductible est réservé au profit des actionnaires actuels à raison d'une action nouvelle pour quatre anciennes. Les actionnaires auront en outre le droit de souscrire à titre réductible. Les souscriptions à titre réductible faites par des personnes non actionnaires seront réparties au prorata des demandes et du disponible.

Les souscriptions à titre irréductible seront ; faites à l'aide des coupons n° 1 des actions anciennes.

Règlement des souscriptions: le quart en souscrivant : le surplus, soit 75 fr., aux époques et dans les proportions qui seront fixées par le conseil d'administration.

La souscription est ouverte jusqu'au 20 mai 1924 inclus.

On souscrit sans frais : au siège social. 10, rue de la Bourse, à Lyon ; au Comptoir Financier et Commercial du Sud-Est, 10, rue de la Bourse, à Lyon ; ainsi que dans ses agences : 2, rue des Moulins, à Paris ; 10, avenue de la Gare, à Valence (Drôme).

Insertion au *B. A. L. O.* du 21 mai 1924.

Le Maroc Agricole et Commercial
(*La Journée industrielle*, 9 juillet 1924)

Lyon. 7 juillet. — L'assemblée extraordinaire de cette société, tenue avant-hier, sous la présidence de M. Berrichon, a ratifié l'augmentation de capital de 750.000 fr. portant le capital social à 2 millions de francs.

À la suite de la démission de MM. Tronel et Danguy, M. Maréchal a été nommé administrateur.

Une seconde assemblée extraordinaire convoquée à l'issue de cette réunion n'a pu délibérer valablement faute de quorum.

Le Maroc Agricole et Commercial

(La Journée industrielle, 26 août 1924)

Lyon, 24 août. — L'assemblée extraordinaire tenue hier a voté les modifications aux statuts, résultant de l'augmentation du capital social. A été votée également la confirmation d'une résolution votée par l'assemblée extraordinaire du 8 mars dernier, notamment en ce qui concerne les pouvoirs donnés au conseil d'administration d'augmenter le capital jusqu'à 2.500.000 francs par création d'actions nouvelles privilégiées.

RHÔNE
SOCIÉTÉS

(Les Archives commerciales de la France, 15 octobre 1924)

Lyon. — Modification — Soc. dite Le MAROC AGRICOLE et COMMERCIAL, r. Bourse. — Capital fixé à 2.000.000 fr.

Le Maroc Agricole et Commercial
(La Journée industrielle, 1^{er} janvier 1926)

Lyon, 30 décembre. — Présidée par M. Gauthier, l'assemblée ordinaire, tenue à Lyon le 30 décembre, a approuvé le bilan de l'exercice 1923, se soldant par un déficit de 264.366 fr., ainsi que celui de l'exercice 1924, laissant une perte de 353.734 francs.

Les actionnaires ont enregistré la démission comme administrateur de M. Louis Thomas.

Les valeurs à suivre
LE MAROC AGRICOLE ET COMMERCIAL
(Le Journal des finances, 2 juillet 1926)

L'action Maroc agricole et commercial serait à la veille d'un mouvement de hausse d'envergure, si nous en croyons des renseignements qui nous sont communiqués de bonne source.

Une partie de l'actif de la Société est constituée par des terrains particulièrement bien placés dans la région de Casablanca et d'Oujda. Or, elle a reçu des offres extrêmement intéressantes pour la vente d'une partie de ce domaine.

L'opération serait de nature à justifier — sans même tenir compte des autres éléments de l'affaire — des cours sensiblement plus élevés pour l'action, qui se négocie actuellement à 219 francs.

LES VALEURS COLONIALES
Le Maroc agricole et commercial
(Le Journal des finances, 9 juillet 1926)

Dans notre dernier numéro, nous avons fait prévoir un mouvement de hausse imminent sur l'action privilégiée Maroc Agricole et Commercial. Elle cotait alors 219 fr. ;

nous la retrouvons à 237 fr. avec toutes chances de s'élever vers un niveau nettement plus élevé.

*
* *
*

Le Maroc agricole et commercial est une société au capital de 2 millions, divisé en 12.500 actions ordinaires de 100 fr. et 7.500 actions privilégiées de 100 fr., ces dernières — seules cotées sur notre place — ayant droit à un premier intérêt cumulatif de 8 %.

C'est en mars 1924 que la société a été prise en mains par son nouveau conseil qui poursuit actuellement un programme purement foncier et agricole.

L'actif est actuellement représenté par les éléments suivants :

Dans la région d'Oudjda à 30 kilomètres à l'ouest de cette ville, la société possède le domaine de Naima, d'une superficie de 2.421 hectares, s'étendant sur une longueur de 17 kilomètres en lisière de la voie ferrée Oudjda-Taza-Fez. Il s'agit de terrains défrichés et propres à la culture. Une vaste ferme a été édifiée à 1.500 mètres de la gare de Naima, comptant un matériel et un cheptel suffisant pour l'exploitation directe d'un millier d'hectares.

Toujours aux environs d'Oudjda, à 15 kilomètres au sud, la Société possède également deux domaines, celui de Sidi Abdalah (220 hectares) et celui de Bers Seghir (163 hectares), l'un et l'autre composant une ferme et étant entièrement et régulièrement exploités depuis plusieurs années.

La société détient enfin des titres de propriété indigènes, dont elle poursuit la réalisation en titres français, sur 1.000 hectares dans la région d'El-Aïoun, 600 dans la région d'Assla et 6.000 dans la région de Taourirt et Tafrata.

Au total, l'actif comporte 10.400 hectares de terrains, sans parler des biens immobiliers, fermes, exploitations agricoles, matériel, etc. Il existe, en outre, 4.000 mètres carrés de terrains urbains à Casablanca.

En ne se basant que sur les 10.400 hectares de terrains, et en les évaluant au prix extrêmement modéré de 500 fr. l'hectare, on obtient un total de 5.200.000 fr. en regard d'un capital de 2 millions.

La situation, telle qu'elle ressort du dernier bilan, est satisfaisante et (peut se résumer de la façon suivante :

ACTIF	
Actif immobilisé :	
Terrains	2.006.869 60
Constructions, matériel, etc.	562.562 60
Disponible et réalisable	298.724 97
Comptes à amortir et report antérieur	851.511 28
Total	<u>3.729.668 45</u>
PASSIF	
Capital	2.000.000 00
Réserve extraordinaire et comptes de prévoyance	1.135.000 00

Créance hypothécaire	400.000 00
Créanciers divers	194.668 45
Total	<u>3.729.668 45</u>

Les comptes à amortir et report antérieur, ainsi que l'actif réalisable, sont entièrement amortis par la réserve extraordinaire et les comptes de prévoyance. Cette politique indique les intentions prudentes du conseil actuel, les comptes à amortir provenant de l'ancienne direction.

Nous croyons savoir, d'ailleurs, qu'il entre dans les intentions du conseil de porter le capital de 2 millions à 2.500.000 fr. à raison d'une action nouvelle pour A anciennes. Grâce à cette rentrée de 500.000 fr., la société pourra rembourser sa dette hypothécaire de 400.000 fr., et recouvrer la libre disposition de ses terrains pour lesquels elle a reçu, comme nous l'avons dit, des offres d'achat extrêmement intéressantes.

Les cours actuels de l'action paraissent, dans ces conditions, susceptibles d'atteindre progressivement un niveau sensiblement supérieur.

BALO du 19 juillet 1926
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 juillet 1926)

Cotation des 5.000 actions privilégiées nouvelles de 100 fr.

LE MAROC AGRICOLE ET COMMERCIAL
(*Le Journal des finances*, 30 juillet 1926)

Jusqu'au 3 août, émission de 5.000 actions nouvelles à 125 francs. Une pour quatre actions privilégiées et une pour seize actions ordinaires.

UNE VALEUR FONCIÈRE COLONIALE
Le Maroc agricole et commercial
(*Le Journal des finances*, 20 août 1926)

La recherche des valeurs « réelles » représentatives d'un actif non sujet à dépréciation, a créé un courant en faveur des valeurs foncières et immobilières, qui ont presque toutes enregistré des plus-values importantes. Mais les cours actuels correspondent, dans la plupart des cas, à un actif déjà valorisé et peuvent être, le plus souvent, considérés comme très suffisants, sinon excessifs.

Parmi les titres offrant encore une réelle marge de hausse, nous croyons devoir signaler l'action privilégiée Maroc agricole et commercial, qui joint à l'attrait des entreprises coloniales la précieuse sécurité d'un placement foncier de premier ordre.

.....
[Rappel]

.....
Depuis que la pacification se trouve pratiquement achevée, les perspectives de l'exploitation agricole au Maroc s'affirment de plus en plus favorables. Des spécialistes fondent même sur certaines cultures, le coton notamment, des espoirs dont la

réalisation nous affranchirait d'importations onéreuses. Dès maintenant, il devient difficile de satisfaire les demandes de terrains accessibles, en bordure des voies ferrées, et offrant une étendue suffisante pour se prêter aux procédés modernes de culture.

Or, nous savons de source certaine que la société vient de rembourser une dette hypothécaire de 400.000 francs qui grevait encore ses biens fonciers. Elle se trouve donc détenir la libre disposition des terrains pour lesquels elle a reçu des offres d'achat extrêmement intéressantes.

Les cours de l'action privilégiée, qui se traite aux environs de 275 francs, paraissent susceptibles d'atteindre rapidement un niveau très supérieur.

Le Maroc Agricole et Commercial
(*La Journée industrielle*, 9 octobre 1926)
(*Revue générale du froid*, octobre-novembre 1926)

Une assemblée extraordinaire tenue à Lyon le 7 octobre a rendu définitive l'augmentation du capital qui se trouve porté de 2 millions à 2.500.000 fr., par l'émission à 125 fr. de 5.000 actions de 100 fr. de nominal.

Le Maroc agricole et commercial
(*Mercure africain*, 8 décembre 1926)

Les actionnaires viennent de ratifier la récente augmentation du capital porté de 2 millions à 2.500.000 francs.



Coll. Peter Seidel

LE MAROC AGRICOLE ET COMMERCIAL
Société anonyme au capital de 2.000.000 de fr.
divisé en 12.500 actions ordinaires
et 7.500 actions privilégiées de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 22 mai 1926

Capital porté à 2.500.000 fr.

Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 1926

Statuts déposés aux minutes de M^e Bernard, notaire à Lyon, et modifiés par plusieurs assemblées générales dont la dernière en date du 23 août 1924

Siège social : 10, r. de la Bourse, Lyon
ACTION ORDINAIRE DE CENT FRANCS

au porteur, entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Henri Gauthier

Un administrateur (à droite) : Verneret

Lyon, le 15 mai 1926

Imprimerie Noirclerc & Fenetrier, Lyon

Le Maroc agricole et commercial
(*La Journée industrielle*, 31 décembre 1926)

Lyon, 29 décembre — L'assemblée ordinaire tenue hier, à Lyon, sous la présidence de M. Berrichon, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé qui, pour la première fois, font ressortir un bénéfice d'exploitation. MM. Gauthier, Berrichon, Pellet et Suchel, administrateurs sortants, ont été réélus.

LE MAROC AGRICOLE ET COMMERCIAL
S.A. au capital de 2 MF.

Siège social : Lyon, 10, r. de la Bourse
Registre du commerce : Lyon, n° B 1359.

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 658)

Conseil d'administration

composé de 4 à 15 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions.
GAUTHIER (Henri), à Lyon ; pdt ;
PELLET (Henri), à Vienne ; v.-pdt ;
PERRICHON (Joannès), à Lyon ; adm. délégué ;
MARÉCHAL (Jean), à Oyonnax.

Commissaire aux comptes

CHAPUIS, à Lyon.

Capital social. — 2 MF en 12.500 act. ord. de 100 fr. et 7.500 act. privilégiés de 100 fr. ayant droit à intérêts cumulatifs de 8 %.

Parts bénéficiaires. — 10.000.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 8 % cumulatifs aux act. privilégiées ; 8 % aux act. ord. Sur le surplus : 25 % aux part bénéficiaires. Sur l'excédent : toutes rés. que décidera l'A.G. Sur le solde : 10 % au conseil ; 5 % à la direction ; 85 % entre toutes les act. sans distinction.

Cotation. — Actions ord. : Bourse de Lyon ; acr. privilégiées : hors cote, Paris.

LE MAROC AGRICOLE ET COMMERCIAL
(*Le Journal des finances, 16 mars 1927*)

D'après les renseignements qui nous sont communiqués, la société, grâce à l'activité qu'elle a déployée dans la mise en valeur de son domaine, aurait toutes chances de profiter des bonnes conditions dans lesquelles se présente, au Maroc, l'année agricole ; elle a ensemencé 70 hectares en blé dur, 50 hectares en orge et 130 hectares en avoine.

En outre, 200 hectares sont préparés pour les semailles d'automne.. Pour la prochaine campagne, 500 hectares seront en pleine exploitation. D'autre part, elle vient d'acquérir, à proximité de son domaine de Naima, un nouveau domaine de 665 hectares, situé dans la région d'El Haloum [*sic : El-Aïoun*] ; enfin, un autre domaine de 150 hectares, en partie irrigables, est en voie d'achat. Tous ces terrains sont loués en attendant que la société puisse les exploiter elle-même.

Dans les conditions présentes, la société estime qu'en se basant sur une récolte de 20 quintaux par hectare, elle peut obtenir 5.000 quintaux de graines, ce qui, à 160 fr. le quintal, correspondrait à une recette de 750.000 fr. et à un bénéfice de 500.000 francs.

LE MAROC AGRICOLE ET COMMERCIAL
(*Le Journal des finances*, 1^{er} avril 1927)

685 nouveaux hectares de terrain dans la région de El-Aïoun ont été régularisés et 150 autres sont en préparation.

Des pluies abondantes survenues en mars permettent d'espérer une récolte intéressante pour l'année en cours.

Le Maroc Agricole et Commercial
(*La Journée industrielle*, 12 février 1929)

Lyon, 10 février. — L'assemblée ordinaire, tenue hier, à Lyon, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé qui se soldent par un déficit de 119.711 fr. venant s'ajouter aux pertes antérieures s'élevant à 1.097.369 francs.

Le Maroc Agricole et Commercial
(*La Journée industrielle*, 31 décembre 1929)

Lyon. 29 décembre. — L'assemblée ordinaire, tenue à Lyon le 28 décembre, sous la présidence de M. Perrichon, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé se soldant par un déficit de 86.924 fr. qui a été reporté à nouveau.

La nomination de MM. Chavanis, Lathuillière et M. Meunier, comme administrateurs, a été ratifiée.

Valeurs négociées « Hors cote » (suite)
(Renseignements indicatifs donnés sans garantie ni responsabilité)
MAROC AGRICOLE ET COMMERCIAL
(*Les Annales coloniales*, 15 novembre 1930)

Importations, exportations. — 12.500 A. priv. de 100 fr. 12.500 A. ord, de 100 fr. ; div. dist. : néant ; dern. cours : A. priv. 20. A. ord. ? ; 1928 p. h. : A. priv. 60, A. ord. 86, p. b. : A. priv. 60. A. ord. 31 ; 1929.

Le Maroc Agricole et Commercial
(*La Journée industrielle*, 2 mars 1932)

Lyon, 29 février. — Une assemblée générale, tenue aujourd'hui à Lyon, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1929 faisant apparaître une perte de 450.499 francs.

Le Maroc Agricole et Commercial

(*La Journée industrielle*, 24 novembre 1932)

Lyon, 22 novembre. — L'assemblée ordinaire, tenue hier à Lyon, a approuvé les comptes du dernier exercice se soldant par un déficit de 150.000 fr. qui a été reporté à nouveau.

Une assemblée extraordinaire qui devait suivre n'a pu délibérer, faute de quorum. Elle devait statuer sur une réduction, puis une augmentation du capital. La date d'une nouvelle convocation n'est pas encore fixée.

Le Maroc Agricole et Commercial
(*La Journée industrielle*, 4 février 1934)

Lyon, 2 février. — Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 26 février, à l'issue de l'assemblée annuelle, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant : examen de la situation, réduction du capital, éventuellement augmentation du capital, dissolution anticipée.

Le Maroc Agricole et Commercial
(*La Journée industrielle*, 28 février 1934)

Lyon, 26 février. — L'assemblée ordinaire, qui avait été convoquée pour aujourd'hui, à Lyon, n'a pu délibérer valablement faute de quorum, n'en a été de même d'une assemblée extraordinaire qui devait statuer sur la situation de la société et sur sa dissolution éventuelle.

D'un échange de vues survenu entre le conseil et les actionnaires, il résulte que la dissolution devra sans doute être prononcée. Une nouvelle assemblée sera très prochainement convoquée.

Le Maroc Agricole et Commercial
(*La Journée industrielle*, 12 mars 1935)

Lyon. — Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 5 avril à Lyon, à l'issue de l'assemblée ordinaire, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant : examen de la situation, continuation ou dissolution anticipée de la société.

Annuaire industriel, 1938 [périmé] :

MAROC AGRICOLE et COMMERCIAL (Le). 10, r. de la Bourse, Lyon (Rhône). Ad. t. Maragricom-Lyon. Soc. an. cap. 2.500.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. Gauthier ; Adm. dél. : M. Perrichon ; Adm. : MM. Pellet, Suchel, Maréchal. Exploitation agricole à Oudja.

Importation, exportation au Maroc. — Exploitation agricole. (2-39452).
